



REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 045-254502198-20250320-202509-DE



DELIBERATION
N°2025-09
CS du 20 mars
2025
(Propositions
investissements
2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 25 février 2025

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire,

NOMBRE de
PRESENTS
5

NOMBRE de
VOTANTS
5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 7 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Exposé

L'objet du présent rapport est de vous présenter pour chacune des opérations inscrites au PPI pour 2025, le détail des propositions budgétaires, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2023/2025 adopté par délibération du 8 février 2023.

Le total proposé au budget 2025 s'élève à 462 404 €, à
en 2024 et non utilisé, soit une somme totale de 1 040 477,06€

Chapitre 20 :

✓

Frais d'études :

Article 2031

Assistance pour la maîtrise d'œuvre pour travaux caniveaux côté piste.
Coût estimé : 20 000 € HT.

✓

Frais d'études :

Article 2031

Assistance pour la maîtrise d'œuvre pour travaux installation ombrières solaires sur parking visiteur. **Coût estimé : 20 000 € HT.**

✓ **Concessions de logiciels de finances :**

Article 2051

Chaque année, le SMAEDAOL doit s'acquitter du droit d'usage du logiciel informatique qui gère la gestion des finances. **Coût estimé : 2 000 € HT.**

Chapitre 21 :

✓ **Terrains nus :**

Article 2121

Remise à neuf des caniveaux avec amélioration
Coût estimé : 220 000 €

✓ **Terrains nus**

Article 2121

Programme énergies nouvelles, le SMAEDAOL pour poursuivre son engagement dans le programme ACA et obtenir d'ici 2030 le niveau ACA 3+, doit arriver à la neutralité carbone, cet objectif ne pourra être atteint qu'en cherchant des solutions auprès d'énergies nouvelles : panneaux photovoltaïques sur les couvertures des bâtiments existants, création d'ombrières avec toits en panneaux photovoltaïques avec la possibilité d'auto-consommer une partie de la production, relamping...

Ce programme se poursuivra sur plusieurs années.

Coût estimé pour 2023+2024 : 255 000 € + coût estimé pour 2025 : 301 604 € soit 556 604 €

✓ **Gros entretien immobilier :**

Article 2135

Le patrimoine immobilier du SMAEDAOL est constitué des propriétés du Dhuy, du Petit Buisson, de l'aire d'hébergement, de l'aérogare et ses bâtiments extérieurs. Ce patrimoine nécessite un entretien constant et parfois d'importantes réparations. Le Dhuy et le Petit Buisson nécessitent une attention particulière pour éviter la dégradation des bâtiments (surface de toiture importante).

Il est proposé d'effectuer ces travaux de suivi bâtiminaire, seul un suivi régulier permettra d'éviter de gros investissements.

Coût estimé : 146 373,06 € HT

✓ **Extincteurs :**

Article 2154

Pour remplir l'une des nombreuses conditions de délivrance des certificats Q4 (normes de protection incendie exigées par les compagnies d'assurances), le candidat au certificat doit mettre en place une politique de renouvellement de son parc d'extincteurs mobiles avec comme objectif un parc d'appareils de moins de 10 ans de service. Afin de respecter les normes, avec 173 extincteurs sur l'ensemble du site de l'aéroport, un renouvellement des extincteurs est nécessaire. La poursuite du renouvellement des extincteurs mobiles les plus anciens s'élève à **7 000 € HT.**

✓ **Régulateurs balisage :**

Pour transporter l'alimentation des feux de balisage nécessaire d'utiliser un régulateur à courant constant. Pour les régulateurs, qui pour certains ont plus de 20 ans, il convient de pourvoir au remplacement des régulateurs les plus anciens, sachant que les délais d'approvisionnement peuvent prendre plusieurs mois.

Cette opération se déroulera sur 2 ans (un a été acheté en 2023 et un autre devrait être acheté en 2025)

Coût estimé : 15 000 € HT.

✓ **Renouvellement matériel de tonte**

Article 2154

Les normes de hauteur de végétation sur un aérodrome sont très réglementées, ce qui explique que le gestionnaire d'aéroport dispose de matériel fiable pour procéder aux tontes. **Coût estimé : 42 000 €**

✓ **Transpalette**

Article 2155

Le colisage arrive de plus en plus en palette, pour éviter la manipulation manuelle, cet outil essentiel dans le processus logistique facilite la manutention des stocks dans les entrepôts de l'aéroport, le chargement dans les véhicules de transport et la réception des marchandises. **Coût estimé : 1 500 €**

✓ **Renouvellement informatique :**

Article 2183

Le logiciel du marché Windows 10 nécessite des ordinateurs avec de plus en plus de puissance notamment pour l'exploitation des images et des logiciels spécifiques à la sûreté et à l'aéroportuaire. Cela implique l'achat de logiciels nouvelle génération et le remplacement des postes actuels.

De plus, il est nécessaire de changer le PC de l'Assistante de direction et du Directeur. **Coût estimé : 7 000 € HT.**

✓ **Mobilier pour aménager l'agrandissement du local Pompier : Article 2184**

Il y a quelques années le SMAEDAOL envisageait de refaire un bâtiment neuf pour le service SSLIA, mais pour limiter les frais d'investissement, il a été décidé d'ouvrir une porte entre le service SSLIA et le logement inoccupé. Ce qui agrandit le local pompier avec des bureaux supplémentaires, une salle de repos, une cuisine et une salle d'eau.

A la suite du recrutement d'un pompier supplémentaire pour le service RFFS, il convient d'aménager un nouveau bureau (bureau, armoires, chaise).

Coût estimé : 3 000 €



Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le programme d'investissement 2025 présenté en exposé ci-dessus pour un montant total de 1 040 477,06 Euros.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.



Le Président du SMAEDAOL,

Hervé GAURAT,